

Nom et adresse de l'établissement : _____



Nom de l'installateur (1) : _____

Examen de l'installation électrique

Résumé de conclusion*

Installation d'éclairage extérieur

Activité : _____

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou dans NC (non-conforme) - Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC. Prescription non vérifiable : ne pas cocher les cases et indiquer dans la zone «Précisions éventuelles» le numéro de la prescription suivi de «NV» et la raison.

NF C 17-200	Prescriptions	C	NC
4	Choix du matériel		
4.2	Degré de protection des matériels électriques et des candélabres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Protection contre les chocs électriques		
5.2.1	Protection contre les contacts directs		
	Armoires ou coffrets fermés à l'aide d'une clé ou d'un outil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si armoire ou coffret à l'extérieur, IP2X ou IPXXB assuré lorsque la porte est ouverte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Pour les luminaires placés à une hauteur ≤ 2,50 m, la lampe ne peut être accessible qu'après déplacement d'un obstacle nécessitant l'emploi d'un outil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2.2	Protection contre les contacts indirects		
	Schéma des liaisons à la terre TN <input type="checkbox"/> TT <input type="checkbox"/> IT <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Résistance de la prise de terre des masses BT : _____ Ω	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2.2.1	Prise de terre (conducteurs d'équipotentialité en cuivre nu de section ≥ 25 mm ² ou prise de terre seule ou multiples interconnectées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2.2.2	Schéma TN-C, TN-S, TN-C-S : conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.2.2.3	Schéma TT : DDR à l'origine, classe II ou équivalent, type DDR, courant différentiel-résiduel assigné, continuité des PE, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Schéma IT : conditions de mise en œuvre, protection à max. de courant, DDR, continuité des PE, CPM, limiteur de surtension.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.4	Protection par isolation double ou renforcée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.5	Protection complémentaire : DDR 30 mA (mobiliers urbains et édicules)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.6	TBTS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Protection contre les surintensités		
	Protection contre les surcharges et/ou courts-circuits - PdC - adéquation du matériel par rapport aux surintensités (respect du guide UTE C 17-205)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Sectionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Coupure d'urgence pour les édicules	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Choix et mise en œuvre des canalisations		
10.1	Généralités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.2	Canalisations dans les candélabres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.3	Section minimale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.4	Accessibilité aux matériels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Mise en œuvre des matériels électroniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11.1	DDR approprié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Identification et repérage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	Règles particulières aux installations aériennes d'éclairage extérieur		
14.1 à 14.5	Type de distribution - Protection contre les contacts indirects - Protection contre les surintensités - Sectionnement - Choix et mise en œuvre des canalisations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	Règles particulières pour les installations de distribution HT - EP*		
15.3 à 15.12	Choix du matériel - Protection contre les chocs électriques - Protection contre les surintensités - Sectionnement et commande, canalisations à haute tension, appareillages à haute tension, transformateurs HT - EP/BT et boîtes de coupure HT - EP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	Installations de signalisation routière (carrefours à feux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	Proximité des lignes de traction électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C 17-222	Infrastructure de recharge de véhicules électriques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Précisions éventuelles

Intervention effectuée le _____

Par : _____

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme : _____

*ce document doit être accompagné de l'annexe DRE 162 et éventuellement du résumé de conclusion DRE 152.

(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.